

Un projet de loi de Finances « ruralicide »

Philippe Rogier, directeur du crédit à l'Agence France Locale (Banque pour les collectivités) et Frédéric Maury, président de Localnova (Conseil budgétaire) animaient cet atelier. A l'issue de cette séance de travail, une motion a été proposée et adoptée lors de l'assemblée générale de l'association.

Cette motion réclame : « le refus d'adopter l'amendement du gouvernement annulant la réforme de la DGF; Le refus de geler le FPIC au montant de 2016. L'AMRF demandant, à l'instar des aberrations de l'application de la loi NOTRe, la partition de FPIC en deux fonds : un FPIC communale et un FPIC intercommunal, l'abaissement des plafonds d'accès au FSIL pour

que les communes rurales en soient réellement les bénéficiaires ; l'ouverture de l'accès au contrat de ruralité pour toutes les communes rurales; La pérennisation du dispositif de remboursement de la TVA en fonctionnement sur les dépenses de la voirie et d'entretien des bâtiments publics. »

Les principes d'une bonne gestion communale selon Localnova

- Eviter l'effet de ciseau en fonctionnement
- Dégager de l'épargne ou autofinancement
- Maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services
- Contenir l'endettement
- Préserver sa marge de manoeuvre fiscale
- Identifier, qualifier et suivre les risques externes